



Plan d'Actions relatif aux Droits de l'Enfant en Wallonie

Rapport d'évaluations 2016-2019

mardi 26 mai 2020, par [Cemea](#)

Un an après avoir été sélectionnés par le Gouvernement wallon, en particulier par Madame la Ministre Alda Greoli, Vice-Présidente du Gouvernement wallon et Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, pour organiser un exercice de participation directe d'enfants à l'évaluation des mesures du Plan d'actions 2016-2019 relatif aux Droits de l'enfant (PADE) /1 en Wallonie, l'heure est au bilan !

Ce rapport retrace cette aventure menée tambour battant, jalonnée de belles rencontres, de partages de vécus et d'expériences de la part des enfants et des jeunes, de surprises, d'idées et d'enthousiasme, mais aussi d'obstacles, d'interrogations sur ce type de démarche. La remise en question a été présente en filigrane dans chacune des rencontres et à chaque moment, soutenue par l'équipe des CEMÉA porteuse du projet, mais également par le Comité d'accompagnement composé de Carine Jansen et Valérie Prignon de la Direction de la Cohésion Sociale (DiCS) du SPW Intérieur et Action sociale, Elise Henin, représentante du cabinet de Madame la Ministre Alda Greoli, Anne Swaluë et Anne-Marie Dieu de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) ainsi que de Geoffroy Carly et Laura Jacques pour les CEMÉA.

Nous présentons ici, de manière organisée et structurée la parole des enfants, des idées et des témoignages que les enfants et les jeunes ont construits et partagés. Cinq parties composent ce rapport et apportent différents éclairages à ce projet :

- **La première partie** pose le cadre et le contexte : le cahier des charges, la logique de la réponse formulée, la Wallonie, ses enjeux et ses compétences, ainsi que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (la CIDE) /2 .
- **La deuxième** balise concrètement le projet mis en place, les différentes étapes qui ont permis au projet de démarrer et d'aller à la rencontre des enfants et des jeunes.
- **La troisième partie** présente les différents groupes qui ont participé et expose les difficultés rencontrées.
- **La quatrième**, nécessairement la plus conséquente, se concentre sur la parole des enfants et des jeunes. Leur vécu, mais aussi, leurs propositions et leurs recommandations sont mises en lien avec la CIDE, le PADE et les compétences de la Wallonie afin d'améliorer l'effectivité des droits de l'enfant en Wallonie.
- **La dernière partie** est l'occasion de poser un regard critique sur l'expérience menée et d'en retirer les enseignements au départ des observations menées tout au long du projet, mais aussi de souligner des points d'attention et des questions qui ont traversé le projet.

Enfin, une conclusion énonce les dernières interrogations et les effets observés de cette démarche, les perspectives et enjeux à venir pour soutenir et renforcer l'effectivité des droits de l'enfant au quotidien.